



N° 562-2015/ARR/DJA/SRA

Date du : 3 avril 2015

**Rapport
au
président de l'assemblée de la province Sud**

OBJET : Modification de l'arrêté n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chefs de service adjoints de la province Sud

PJ : Projet d'arrêté

L'arrêté du 16 mai 2014 susvisé, doit être modifié afin de prendre en compte l'évolution organisationnelle de la direction de l'environnement adoptée par l'assemblée de la province Sud en sa séance du 27 mars 2015 et pour permettre un fonctionnement optimal du service de l'intendance et du service communication.

Madame Céline MARTINI, directrice de l'environnement de la province Sud, par intérim, reçoit délégation permanente à l'effet de signer au nom du président de la province Sud, tout acte, décision relevant de la compétence de l'ordonnateur en matière de recettes et de dépenses se rapportant aux crédits de sa direction, arrêté, document et correspondance relatifs aux dossiers dont l'instruction est confiée à sa direction.

Monsieur Louis-Charles CORFDIR, directeur adjoint de l'environnement de la province Sud, par intérim, reçoit délégation permanente à l'effet de signer au nom du président de la province Sud, tout document relatif à l'instruction des dossiers confiés à la direction de l'environnement.

Le service de la prévention des pollutions et des risques est renommé service des installations classées, des impacts environnementaux et des déchets, et placé sous l'autorité de monsieur Vincent MARY, qui reçoit délégation permanente à l'effet de signer au nom du président de la province Sud, tout document relatif à l'instruction des dossiers confiés à son service.

Le service des aires protégées aménagées et le service de l'évaluation environnementale ont fusionnés. La nouvelle entité est renommée service de la connaissance, de la biodiversité et des territoires.

Madame Isabelle JURQUET, chef du service de la connaissance, de la biodiversité et des territoires, par intérim, reçoit délégation permanente à l'effet de signer au nom du président de la province Sud, tout document relatif à l'instruction des dossiers confiés à son service.

Monsieur Emmanuel COUTURES, adjoint au chef du service de la connaissance, de la biodiversité et des territoires, par intérim, reçoit délégation à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Isabelle JURQUET, tout document relatif au champ d'attribution du service.

Le service de la nature, de la chasse et de la faune sauvage est renommé service des gardes-nature, et placé sous l'autorité de madame Caroline GROSEIL.

Le champ de délégation de signature précédemment accordé à madame Caroline GROSEIL reste inchangé.

En outre, le parc zoologique et forestier Michel Corbasson et le parc provincial de la Rivière Bleue deviennent chacun, des services. Les chefs de service, dénommés directeurs de parc, sont respectivement madame Almudena LORENZO et monsieur Joseph MANAUTE.

Madame Almudena LORENZO reçoit délégation de signature à l'effet de signer au nom du président de l'assemblée de la province Sud tout document relatif à l'instruction des dossiers qui sont confiés à son service.

Monsieur Christian MATTON, adjoint au chef de service du parc zoologique forestier Michel Corbasson, reçoit délégation à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Almudena LORENZO, tout document relatif à l'instruction des dossiers qui sont confiés au service.

La modification proposée vise également à permettre à monsieur Joseph MANAUTE de signer au nom du président de l'assemblée de la province Sud tout document relatif à l'instruction des dossiers qui sont confiés à son service.

Enfin, madame Sandrine FALCONNET, adjointe au chef du service administratif et financier, reçoit délégation à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Stéphanie CHARMEAU, tout document relatif à l'instruction des dossiers qui sont confiés à son service.

Concernant le service de l'intendance du cabinet de la présidence de la province Sud, monsieur Marc DESCHAMPS, chef du service, reçoit délégation de signature à l'effet de signer, au nom du président de l'assemblée de la province Sud :

- les bons de commande inférieurs à 8 millions ;
- la certification du service fait ;
- les titres de congés de ses agents.

Concernant le service de la communication, madame Marie-Noëlle LOPEZ, chef de service adjoint, dénommée directrice adjointe de communication, reçoit délégation de signature à l'effet de signer au nom du président de l'assemblée de la province Sud, tout acte, décision relevant de la compétence de l'ordonnateur en matière de recettes et de dépenses se rapportant aux crédits de sa direction, arrêté, document et correspondance relatifs aux dossiers dont l'instruction est confiée à son service.

Concernant la direction de l'action sanitaire et sociale, et suite à sa nomination en qualité de chef du service de l'action sociale, madame Caroline TISSERAND reçoit délégation de signature à l'effet de signer au nom du président de l'assemblée de la province Sud, tout document relatif à l'instruction des dossiers qui sont confiés à son service, la notification des actes préparés par son service, les titres de congé annuel des agents de son service, les ordres de service en province Sud des agents de son service, l'attribution des aides immédiates et exceptionnelles, et en cas d'absence ou d'empêchement du directeur monsieur François WAIA, de la directrice adjointe madame Cécilia WAHEO et du chef du département des actions sociales territoriales madame Emma MALAVAL.

Enfin, concernant la direction de l'équipement, et suite à sa nomination en qualité d'adjoint au chef du service des études, le champ de la délégation de signature accordé à monsieur Thierry LAUNAY, lui permet de signer en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur David SCHAVITS, chef du service des études, les actes pouvant être signés par ce dernier au nom du président de l'assemblée de la province Sud.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.